

Commune de Koekelberg
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place H. Vanhuffel, 6
B - 1081 KOEKELBERG

V/Réf : 8468/PU-40.16

N/Réf. : AVL/KD/KKB-2.105/s.589

Annexe :

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : KOEKELBERG. Rue Herkoliers, 39 / angle rue de l'Eglise Sainte-Anne.
Transformation d'une maison de rapport, isolation de la façade et changement de châssis.
Demande de permis d'urbanisme. **Remarques de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 4 mai 2016 sous référence, réceptionnée le 23 mai, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 22 juin 2016, concernant l'objet susmentionné.

Le bien concerné par la demande forme l'angle de la rue Herkoliers avec la rue Sainte-Anne et se situe dans la zone de protection de l'école classée, sise rue Herkoliers, 35-37 due à architecte Henri Jacobs.

Suite aux nombreux ponts thermiques et au problème de condensation apparus dans l'immeuble, le demandeur souhaite isoler les façades à rue. Il s'agirait d'un isolant extérieur posé entre la corniche du rez-de-chaussée commercial et celle de la toiture. Les châssis des étages seraient également remplacés par de nouveaux châssis en aluminium. A l'angle de la rue Herkoliers et de la rue de l'Eglise Sainte-Anne, l'immeuble présente un pan coupé orné d'une inscription « BOUCHERIE » (des années 40 ?) en référence au rez-de-chaussée commercial toujours présent. Cette inscription serait masquée par la couche d'isolation projetée. L'éventuelle installation d'un système de ventilation, pourtant recommandée dans ce type d'interventions, n'est pas documentée.

Les interventions projetées n'auront pas d'impact sur l'édifice classé et n'en modifierait peu le contexte. En raison de la fragilité du pan coupé qui est due à son exposition à l'angle des deux rues, sa couverture par un isolant et la disparition de l'enseigne existante semblent également justifiées. La demande n'appelle donc pas de remarques sur le plan patrimonial.

Toutefois, étant donné que le pan coupé constitue un élément significatif de l'immeuble et renforce sa présence dans le tissu urbain, il pourrait faire l'objet d'un traitement architectural afin de mettre en valeur la façade aveugle (p.e. léger relief, baies aveugles, etc.). La CRMS suggère d'adapter le projet en ce sens.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.D.U. – D.M.S. :M. H. Lelièvre ; B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.